

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-796

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 55

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.